



## tableau de bord du vétérinaire chef d'entreprise

### Indices et repères économiques

- **Évolution de l'activité canine** (source : Panelvet) :

- mensuelle (octobre 2014 par rapport à octobre 2013) : + 5,1 % du chiffre d'affaires par vétérinaire équivalent plein temps,
- sur un an (novembre 2013 - octobre 2014) : + 6,2 % du chiffre d'affaires par vétérinaire équivalent plein temps.

- **Évolution de l'activité Productions animales** (source : Panelvet) :

- mensuelle (octobre 2014 par rapport à octobre 2013) : - 5,2 % du chiffre d'affaires par vétérinaire équivalent plein temps ;
- sur un an (novembre 2013 - octobre 2014) : - 1,2 % du chiffre d'affaires par vétérinaire équivalent plein temps.

- **Évolution du marché des produits de santé animale\*** (source : AIEMV\*) :

• trimestrielle : + 8,45 % au 2<sup>e</sup> trimestre 2014 par rapport au 2<sup>e</sup> trimestre 2013 (évolution hors petfood), + 3,19 % pour le petfood seul ; cette évolution était de + 4,77 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2014 par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2013 (évolution hors petfood), + 3,62 % pour le petfood seul ;

• sur un an : + 1,16 % en 2013 par rapport à 2012 (= marché total ; pour le marché hors petfood : + 1,04 % ; pour le petfood seul : + 5,55 %), après + 4,13 % en 2012 par rapport à 2011 et + 6,39 % en 2011 par rapport à 2010.

- **Inflation** (ensemble des ménages hors tabac, source : Insee) : 0,0 % en octobre 2014 ; + 0,4 % sur les douze derniers mois (novembre 2013 à octobre 2014).

- **Valeur de l'AMO et de l'AMV\*\*** : AMO (valeur de référence qui peut être utile à l'évaluation des honoraires) = 14,08 pour 2014 (elle était de 13,99 pour 2013, soit une augmentation de 0,64 %) ; la valeur de l'AMV de 2013 (13,85 euros hors taxe) est reconduite à l'identique en 2014 (valeur utilisée

par l'État pour la rémunération des vétérinaires mandatés).

### Emploi salarié

- **Valeur du point pour la rémunération du personnel auxiliaire et vétérinaire** : 14,45 euros depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 ; elle sera de 14,55 euros à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 (soit une augmentation de 0,69 %) (grilles des salaires disponibles sur le site [www.snvel.fr](http://www.snvel.fr)).

- **Valeur du Smic** : 9,53 euros/h ou 1 445,38 euros/mois depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 (au lieu de 9,43 euros/h ou 1 430,22 euros/mois en 2013). ■

**Ce tableau de bord est publié dans chaque première édition du mois.**

\* Ventes de produits commercialisés par les ayants droit adhérents de l'Association interprofessionnelle d'étude du médicament vétérinaire (AIEMV) : médicaments vétérinaires (produits soumis à AMM) mais aussi produits de santé animale hors AMM (produits d'hygiène, petfood, parapharmacie...).

\*\* AMO : acte médical ordinal (fixé par l'Ordre des vétérinaires) ; AMV : acte médical vétérinaire (fixé par l'État).

## Le chiffre du mois : 12, durée maximale en mois de la portabilité de la couverture de frais de santé et de prévoyance

### VALOVET

La loi du 14 juin 2013 sur la sécurisation de l'emploi rend applicable la portabilité aux employeurs relevant de l'ensemble des secteurs d'activités.

La portabilité est un dispositif qui permet à un

salarié au chômage de continuer à bénéficier de la couverture des frais de santé qu'il avait pendant son dernier contrat de travail.

La durée de ce dispositif est égale à la période d'indemnisation du chômage, dans la limite de la durée du dernier contrat de travail ou, le cas

échéant, des derniers contrats lorsqu'ils sont consécutifs chez le même employeur.

Cette durée est appréciée en mois, arrondie au nombre supérieur. Elle ne peut excéder 12 mois. ■

## Formation Continue



**Un pas de plus en échographie abdominale.** Plus de sept heures de pratique intensive pour ce TP d'un tout nouveau genre, conçu pour répondre à vos besoins d'améliorer un ou plusieurs geste précis. *Le 7 janvier à Maisons-Alfort, avec Dominique Begon.*

**Echographie abdominale normale, partie 2 – surrénales, nœuds lymphatiques, tube digestif, pancréas, vascularisation.** Un TP avec 5 heures de pratique pour distinguer l'aspect anormal des organes, décrire les anomalies, lister les hypothèses et préciser les lésions. *Le 13 janvier à Maisons-Alfort, avec Dominique Begon.*

**Prélèvement et utilisation des cellules souches en thérapie tendineuse et articulaire équine.** Une formation originale et pratique conçue pour acquérir la maîtrise des prélèvements de cellules souches et la réalisation d'une injection tendineuse. *Le 15 janvier à St Michel de Livet, avec Cyril Tricaud.*

**Echographie cardiaque normale – mode BD et TM.** Un TP comprenant 5 heures de manipulation pratique sur chiens pour maîtriser l'examen systématique et complet du cœur et des gros vaisseaux en mode BD, les coupes et les valeurs des principaux ratios. *Le 16 janvier à Maisons-Alfort, avec Julie Gallay-Lepoutre.*

Détails et inscriptions : [www.veterinarius.fr](http://www.veterinarius.fr)  
Courriel : [contact@veterinarius.fr](mailto:contact@veterinarius.fr)  
Téléphone : 01 49 77 82 10

## Mikan : tout pour la physiothérapie

### MATÉRIEL

Présente pour la première fois aux Journées annuelles de l'Avef\*, fin octobre, à Pau, la société Mikan a exposé son offre de produits dédiés à la physiothérapie du chien et du cheval.

Créée en 2009, elle propose de l'équipement en hydrothérapie canine, physiothérapie et kinésithérapie pour les deux espèces.

Elle commercialise notamment un laser, le K-Laser ND, qui possède de nombreuses indications : arthrose, dorsalgie, plaie, myosite, tendinopathie, etc.



▲ Le K-Laser ND possède de nombreuses indications, comme les tendinopathies chez le cheval.

### Vente directe

Une cinquantaine de structures canines en sont équipées ainsi que 7 en équine. Plus de 120 chevaux ont déjà été traités avec ce nouvel outil de physiothérapie à la clinique équine d'Oniris.

Mikan commercialise également une gamme d'orthopédie canine et différents modèles d'attelles et de chariots pour chiens handicapés.

La vente se fait directement auprès des vétérinaires ou des propriétaires pour le matériel d'orthopédie. **M.L.**

Site Internet : [www.mikan-vet.com](http://www.mikan-vet.com), tél. : 02.51.62.15.73.

\* Avef : Association vétérinaire équine française.

